

11. Sécurisation des mots de passe générés pour les utilisateurs et abonnés

Afin de renforcer la sécurité des connexions sur le SIGB et le portail, et ainsi de respecter les préconisations en la matière formulées par le CNIL et le RGPD, les mots de passe automatiquement générés pour les abonnés et les utilisateurs du SIGB ont été complexifiés. Ils respectent désormais les conditions suivantes :

- Longueur de 8 caractères
- Au moins une majuscule
- Au moins une minuscule
- Au moins un chiffre
- Au moins un caractère spécial imprimable

A noter que la liste des caractères spéciaux compris dans les mots de passe générés automatiquement a été simplifiée, de manière à ce que l'utilisateur ou l'abonné qui ait à le saisir n'ait pas de difficulté pour cela (suppression par exemple du caractère @ ou #, que certaines personnes peuvent ne pas savoir saisir). Tous les caractères spéciaux sont néanmoins autorisés en modification du mot de passe, où l'utilisateur ou l'abonné sont en mesure de saisir les caractères spéciaux de leur choix.

